

## FORMALITES D'ENTREE AUX ETATS-UNIS : [www.office-tourisme-usa.com](http://www.office-tourisme-usa.com)

### Passeport ancien modèle

Lecture à la verticale

**NON VALABLE**

Besoin d'un nouveau passeport

### Passeport individuel à lecture optique

Lecture à l'horizontale

2 lignes de codes sous la photo

Emis avant le 26 octobre 2005 :

**VALABLE**

Emis à partir du 26 octobre 2005 :

**NON VALABLE**

mais échangeable gratuitement  
contre un nouveau passeport

### Passeport électronique ou biométrique

Lecture à l'horizontale

Puce électronique sur la couverture

**VALABLE**



### ESTA : Nouvelle procédure en application à compter du 8 septembre 2010

L'ESTA (Electronic System for Travel Authorization) est un questionnaire identique au formulaire I94W actuellement rempli dans l'avion. Obligatoire depuis janvier 2009, l'ESTA deviendra payant le 8 septembre 2010 à hauteur de 14US\$ par personne.

Tous les voyageurs souhaitant se rendre aux USA par voie aérienne ou maritime, ou effectuant un transit par les Etats-Unis, doivent impérativement remplir ce formulaire sur le site officiel <https://esta.cbp.dhs.gov> afin de recevoir une autorisation de voyage dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa. Cette autorisation est valable 2 ans ou jusqu'à expiration du passeport. Adultes et enfants (quel que soit leur âge) sont soumis à cette procédure.

Le formulaire peut-être rempli au plus tard 72 heures avant le départ mais il est recommandé de le faire aussitôt le voyage planifié.

## ESTA : NOUVELLE PROCEDURE PAYANTE A PARTIR DU 08 SEPTEMBRE 2010

Les voyageurs étrangers désireux de se rendre aux Etats-Unis doivent solliciter une autorisation de voyage électronique (ESTA). Merci de bien vouloir remplir le formulaire ESTA dès que vous avez votre passeport et **de nous en envoyer une copie au plus tôt**. Attention au-delà de 72 heures avant la date de départ, vous ne pourrez plus obtenir cette autorisation. (Obligatoire pour toute entrée aux Etats-Unis)

Adultes et enfants sont soumis à cette procédure. Chaque demande devra être remplie individuellement. Dans la plupart des cas, les agents de sécurité intérieure donneront leur accord en ligne presque immédiatement en renvoyant la mention « autorisation approuvée ».

Nous vous invitons donc à vous connecter sur le *site Internet* « **ESTA** ». Noter sur la barre d'adresse : <https://esta.cbp.dhs.gov/> et remplir en ligne le formulaire de demande (**Attention, il s'agit d'une procédure payante à partir du 08 Septembre 2010, qui vous en coûtera 14 \$ USD !**)

Ci-dessous les étapes à suivre après connexion sur le site :

La page qui apparaît s'affiche en anglais, cliquer sur **Français** en haut de la page afin de pouvoir remplir le formulaire en français. Cliquer ensuite sur « **déposer une demande** » en bas à gauche de l'encadré vert.

Après avoir lu les conditions d'application, cocher la première case pour confirmer votre accord et cliquer sur « **suivant** » pour passer à la première étape.

**Etape 1 : Remplir votre demande**, d'après les différentes rubriques obligatoires :

- Nom de famille                   ▪Prénom
- Date de naissance            ▪Pays de Résidence
- Numéro du passeport français comprenant (2 chiffres-2 lettres-5 chiffres)
- Date de Délivrance           ▪Date d'Expiration

Concernant le vol, la compagnie aérienne et l'adresse de l'hébergement

Répondre **NON** à toutes les questions qui vous sont posées.

Sélectionner la case « **J'atteste** » si vous acceptez les conditions générales.

Si la demande n'est pas remplie par le voyageur, cocher la case s'adressant aux tiers ; et cliquer sur « **suivant** ».

**Etape 2 : Soumettre votre demande**

Vérifier l'exactitude des informations avant de soumettre votre demande.

Confirmer en saisissant de nouveau **le numéro de votre passeport** au bas de la page.

Saisissez ensuite **le texte de l'image** et cliquez sur « déposer une demande ».

**Etape 3 : Recevoir et consigner votre numéro de dossier**

**Votre numéro de dossier apparaît sur l'écran. Si l'autorisation est approuvée**, n'oubliez surtout pas de **d'imprimer le récapitulatif** via l'icône « **print** » à droite de l'écran et de sauvegarder l'autorisation sur votre ordinateur. Si après validation du dossier vous vous rendez compte d'une erreur de saisie, il vous est possible d'en faire la modification (le numéro de dossier, de passeport et la date de naissance sont nécessaires). Par contre les modifications attenantes au passeport ne sont pas modifiables. Il faut refaire une demande d'autorisation ESTA.

**Etape 4 : vous devez vous acquitter des \$14 en ligne et obtenir le reçu.** Votre dossier sera ainsi validé.

**Etape 5 : Recevoir la réponse à votre demande**

**Si l'autorisation est en instance**, une décision sera disponible dans les 72 heures. Consultez de nouveau ce site et sélectionnez « **Mettre à jour** » ou « **vérifier l'avancement de votre dossier** ».

Le passager devra être doté de cette autorisation de voyage électronique avant l'embarquement. Elle sera valable pour une durée de 2 ans ou jusqu'à expiration du passeport.

***Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 01.53.26.58.93***

**ATTENTION !**

**SANS CETTE AUTORISATION, VOUS NE POURREZ PARTICIPER À CE VOYAGE ET NE PRETENDRE À AUCUN REMBOURSEMENT DE NOTRE PART.**